

Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2010

Présents : Susan BARKE, Chantal BOUIN, Pascal DUVERT, Véronique HAITCE, Vincent MERLE, Martine PETIT-ANORO, Karine RAMON, Jean-Louis ROBERT, Patrice ROBERT, Stéphane SCHAAK

Absents : Robert GUILLEN (procuration donnée à Martine PETIT-ANORO), Pascal LACROIX (procuration donnée à Véronique HAITCE), Jean Louis LEBLANC, Thomas RODRIGUES, Julien SAVONNET.

La séance est ouverte par le maire à 18 h 40.

Secrétaire de séance : Karine RAMON

Ordre du jour

- *Approbation du compte rendu du conseil du 10 février 2010*
- *Vote du compte administratif 2009*
- *Approbation du compte de gestion 2009*
- *Attribution des subventions aux associations pour l'année 2010*
- *Attribution de budgets aux différents services dépendants du budget communal*
- *Vote des taux d'imposition pour l'année 2010*
- *Vote du budget primitif 2010*
- *Convention de mise à disposition du service ADS*
- *Dégradation de la salle des fêtes.*
- *Décharge sauvage au lotissement des Pins*
- *Questions diverses*

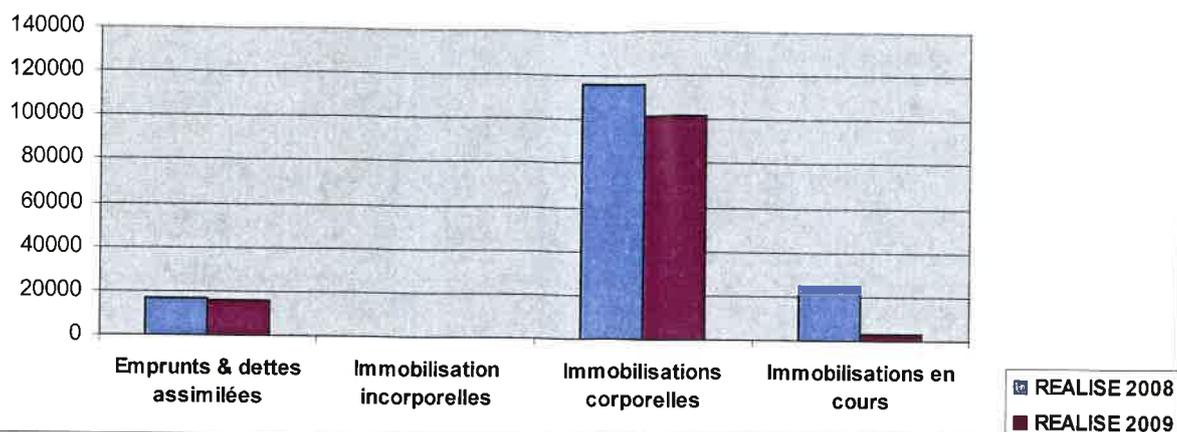
1. Approbation du compte rendu du conseil municipal

M Patrice Robert fait remarquer que ses commentaires concernant le seuil des marchés n'ont pas été pris en compte.

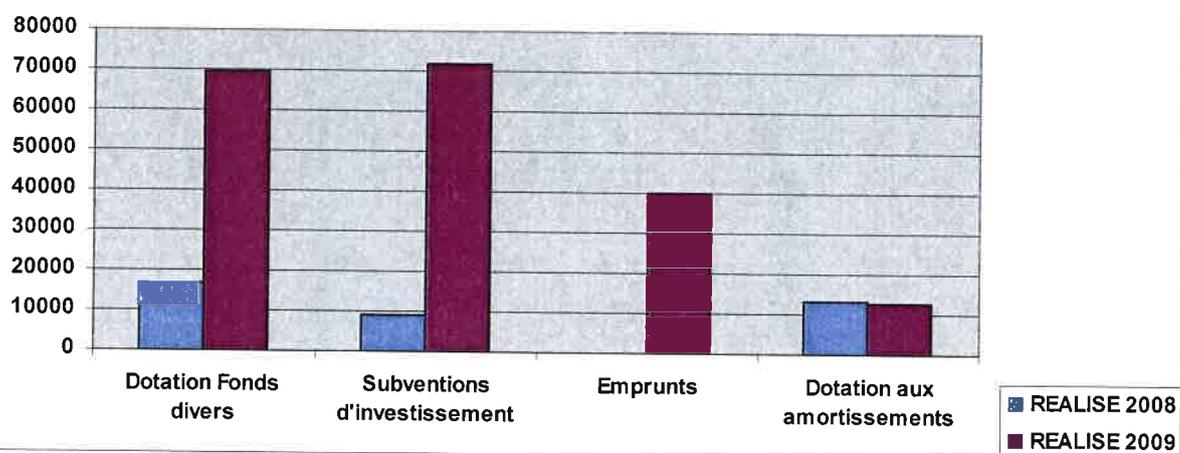
D'autre part, M Patrice Robert dit avoir tenu des propos, concernant le vote sur l'attribution d'une subvention Haïti, qui ne figurent pas dans le compte rendu. Ces propos concerneraient la prise illégale d'intérêt de la part le M Jean Louis Robert dans le choix d'une association.

Il est convenu que si un membre du conseil municipal veut absolument faire apparaître des propos avec précision, dans un compte rendu, il doit les dicter. Cela évitera de passer du temps à redébattre d'un sujet déjà longuement abordé.

Comparaison des réalisés des dépenses d'investissement 2008 et 2009



Comparaison des réalisés des recettes d'investissement 2008 et 2009



Remarque : M Pascal Duvert souligne qu'une amélioration des voiries engendrerait moins de dépenses de fonctionnement.

M le Maire se retire pour le vote.

Vote du compte administratif : 9 voix pour 2 procurations.

Le compte est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte de gestion 2009

Approuvé à l'unanimité

M Patrice Robert rajoute donc :

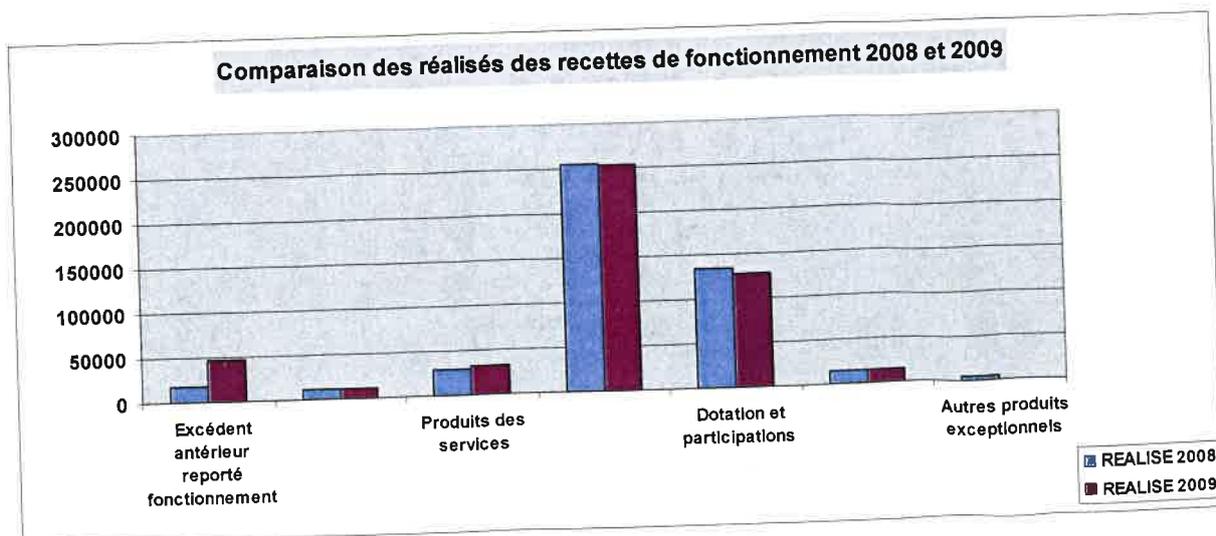
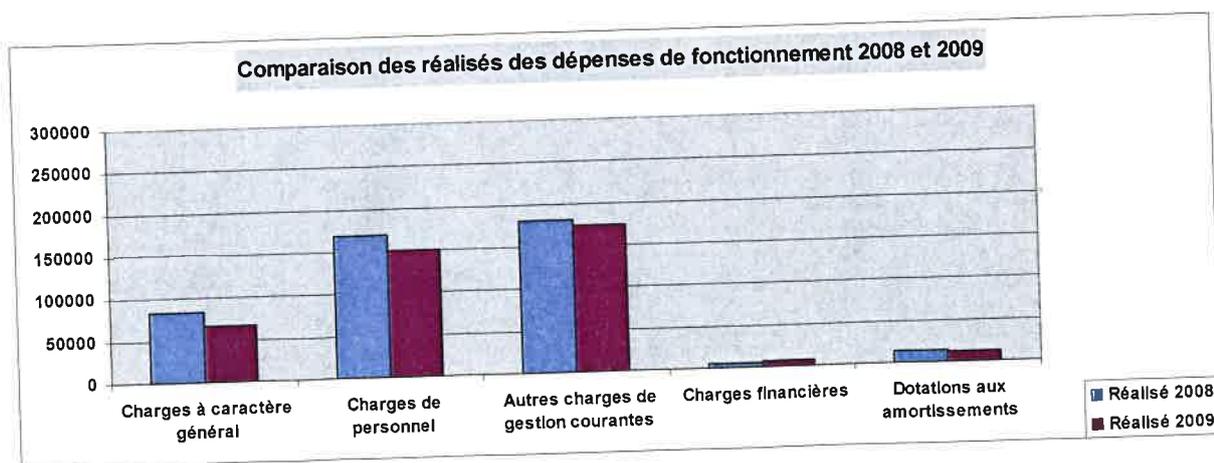
'Patrice Robert est d'accord sur le don mais demande à ce qu'un vote séparé sur le principe du don et sur le choix de l'organisme soit fait. Il s'interroge face à l'insistance de monsieur le maire à favoriser une association de laquelle « il est proche » sur d'éventuelles prises illégales d'intérêts, et de ce fait juge plus opportun de s'appuyer sur des associations dont le métier est de réaliser ces attributions en toute connaissance de cause.'

M Jean Louis Robert tient à préciser, fort de ses expériences du milieu humanitaire, il s'est attaché à la proximité, dans le choix de l'association. Et que le fait de connaître une personne n'est pas un délit. De plus, M JL Robert n'est pas dans cet état d'esprit.

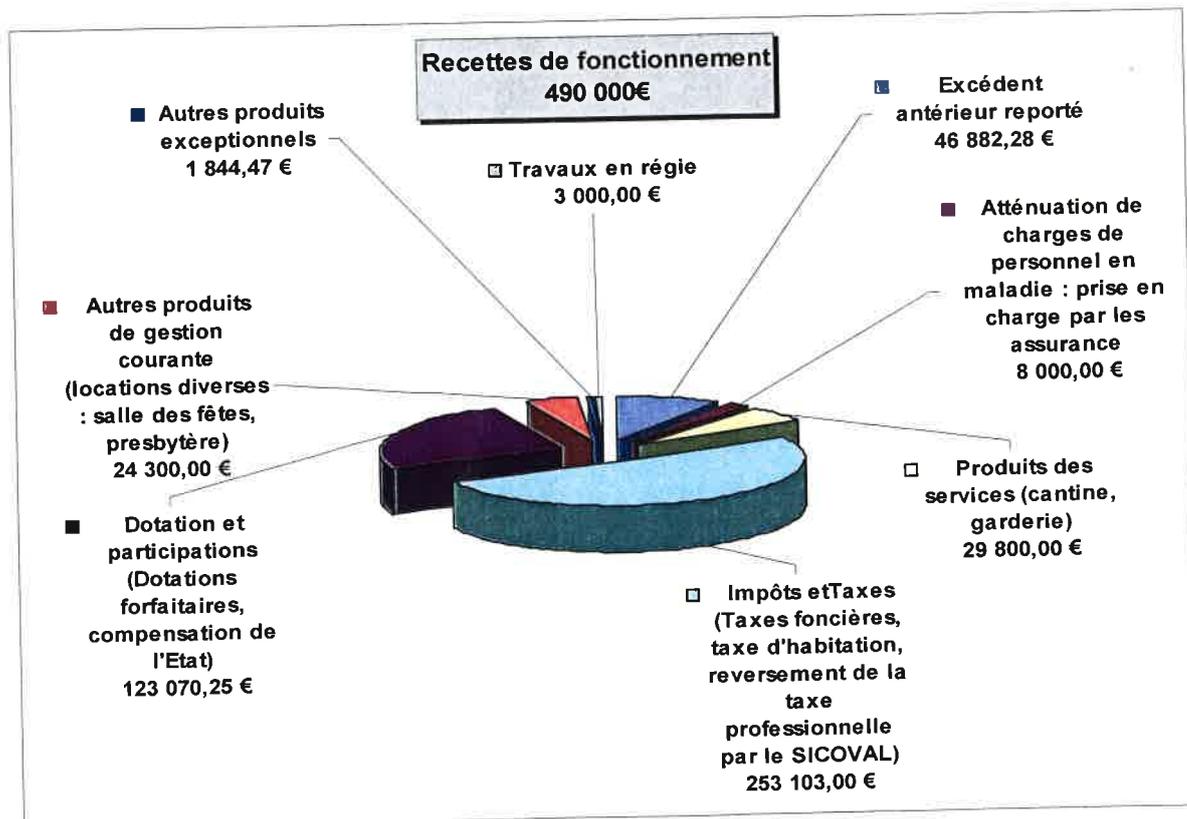
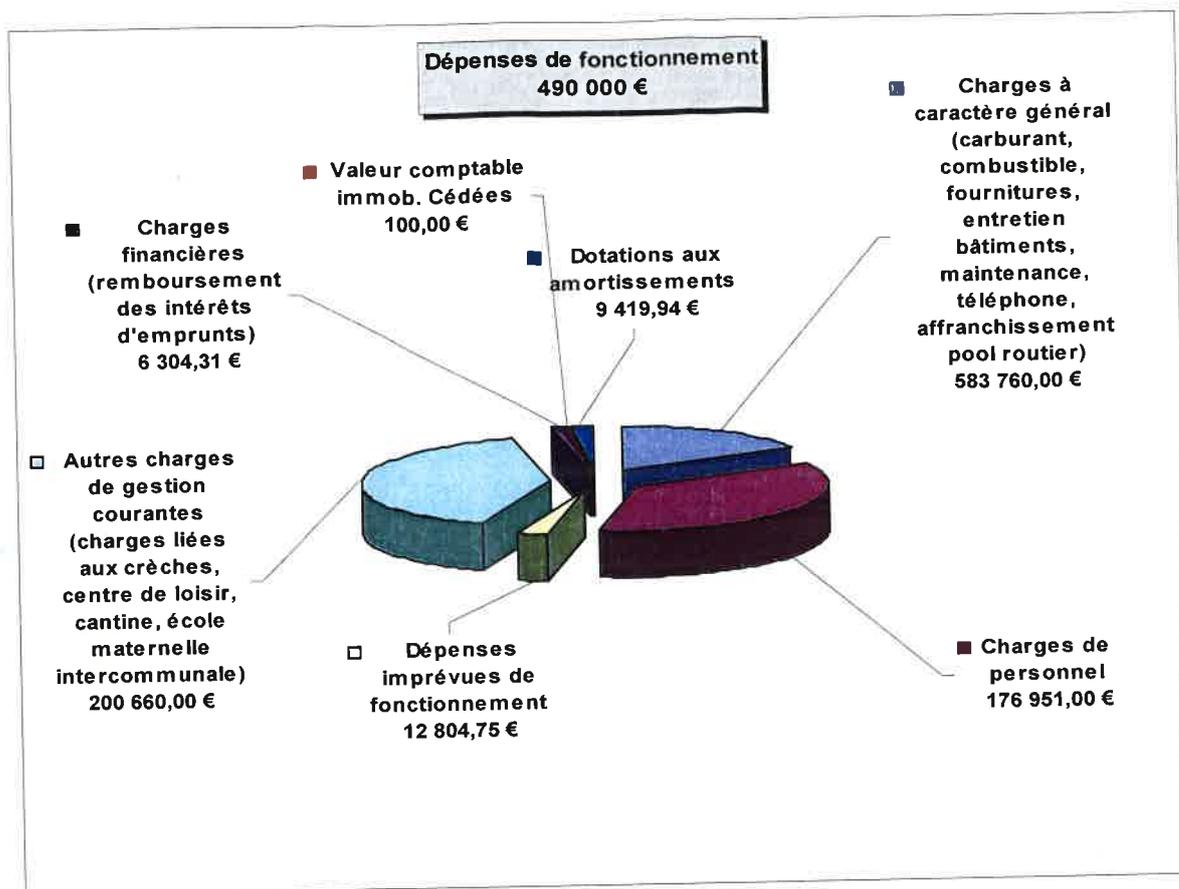
2. Vote du compte administratif 2009

Le compte administratif 2009 marque un bénéfice, en fonctionnement, de 46 882,28 euros.

En investissement, le bénéfice est de 46 450,98 euros.



7. Vote du budget primitif 2010



4. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2010

M Stéphane Schaak rappelle que les demandes de subventions des associations doivent être faites avant la réunion du conseil municipal.

En l'occurrence, la demande du TGV est arrivée trop tard.

De plus, il trouve dommage qu'il faille demander aux associations de monter les dossiers de subventions.

Il est envisagé de formaliser ces demandes grâce à un dossier téléchargeable par exemple.

De plus, M Pascal Duvert propose de mener une réflexion en fonction des projets qui seraient portés.

M Schaak met en garde sur l'augmentation annuelle du budget attribué aux associations.

Proposition :

APE : 300 euros

ACCA : 200 euros

Comité des fêtes : 1500 euros

Haïti : 1000 euros

Coteaux Events : 200 euros.

Soit un total de 3200 euros.

Vote : M Patrice Robert ne participe pas au vote.

Le budget est voté à l'unanimité.

5. Attribution de budgets aux différents services dépendants du budget communal.

Remarque : Le CCAS est resté, en 2009, dans une démarche d'aide en fonction des critères financiers.

CCAS : Subvention de 500 euros.

Coopérative scolaire : subvention de 500 euros.

Attribution à l'unanimité.

6. Vote du taux d'imposition pour l'année 2010

Etant donné que l'on ne sait pas comment vont évoluer les choses en matière d'impôts, il est difficile de faire une prospective financière à long terme. Il n'y a donc pas de raison d'augmenter les taux.

M le Maire propose de reconduire les taux d'imposition

M Patrice Robert pense que le fait de ne pas augmenter le taux d'imposition amène à l'immobilisme. M le Maire répond à cela que si nous devons augmenter le taux d'imposition, il faudrait d'abord poser la question aux administrés. De plus, il est possible de mener des actions sans trop dépenser.

Vote : 1 abstention, Taux approuvés à l'unanimité moins 1 voix.

Le salaire d'Astrid, du fait de son statut de contractuelle, n'évolue pas sauf en fonction de la valeur du point. A partir du mois de septembre, Valérie reprend son poste. Il est proposé une augmentation de 150 euros du salaire d'Astrid rétroactive à partir du mois de janvier, soit pour 9 mois.

Vote : approuvé à l'unanimité.

SICCA : L'augmentation du budget consacré à la petite enfance est de 30 % pour l'année 2009, soit 10% du budget de fonctionnement.

Le coût des enfants placés en crèche est de 22000 euros. Sans compter que d'autres enfants sont placés sur liste d'attente. A cela s'ajoute le coût des enfants inscrits au centre de loisir.

Il est donc légitime d'envisager le transfert de cette compétence par le SICOVAL. D'autant que Lacroix-Falgarde demande à être intégré au SICCA, ce qui engendrerait u coût supplémentaire.

Remarque : la sécurisation du chemin des crêtes est à l'étude.

Les questions concernant le problème de décharge sauvage à l'entrée du lotissement des pins et de dégradation de la salle des fêtes, seront étudiées en réunion de travail.

Monsieur le maire lève la séance
à 20 h 55



S. Bache







J. Robert

